

RAPPORT DU QUATRIEME COMITE TECHNIQUE
INITIATIVE CACAO ET FORÊTS
21 MARS 2019, HOTEL BELLECÔTE, ABIDJAN



Table des matières

INTRODUCTION	2
I- MOT DE BIENVENUE	2
II- ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES	2
2-1- Présentation de l'état d'avancement des résolutions du Copil (08 novembre 2018) / Comité technique (18 octobre 2018)	2
2-2- Etat d'exécution des engagements du cadre d'action commune	5
2-3- Autres activités menées par le Secrétariat Technique	6
III- PRINCIPAUX DEFIS	8
IV- ACTIONS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019	9
V- DIVERS	10
VI- MOT DE CLOTURE.....	10
ANNEXE : LISTE DE PRESENCE.....	11

INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation du troisième Comité de Pilotage (Copil) de l'Initiative Cacao et Forêts, les membres du Comité Technique (CT) se sont réunis au cours d'une rencontre qui s'est tenue le jeudi 21 mars 2019, de 09:04 à 12:55 à l'hôtel BelleCôte, à Abidjan. Cette rencontre avait pour objectifs de (i) Présenter l'état d'avancement de l'Initiative Cacao et Forêts et (ii) Identifier les priorités d'actions à l'échéance 16 novembre 2019, date du deuxième anniversaire de la signature du cadre d'action commune de l'Initiative Cacao Forêts. Présidée par le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, la réunion a enregistré la présence 38 participants issus des structures partenaires de l'Initiative Cacao et Forêts (Voir liste de présence en annexe). Le présent rapport rend compte du déroulement des travaux et présente les principales recommandations issues des échanges.

I- MOT DE BIENVENUE

Le Mot de bienvenue a été prononcé par le Président du Comité Technique, Monsieur GBOGOU Didier, Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) en présence du Directeur Pays de World Cocoa Foundation (WCF), du Directeur du Programme Cacao d'IDH et du Représentant Pays d'IDH. Dans son intervention, le Président de séance a tout d'abord remercié l'ensemble des participants pour leur présence effective avant de réitérer la volonté du Gouvernement à respecter les engagements pris dans le cadre de l'initiative. Il a par la suite exhorté tous les partenaires à mener des réflexions en vue de proposer des actions concrètes au prochain Copil. Dans sa prise de parole, le Directeur Pays de WCF a félicité l'ensemble des acteurs pour les efforts déployés dans la mise en œuvre de l'initiative. Par la suite, l'ordre du jour a été présenté et validé par les participants et la déclaration antitrust a été lue.

- **Lecture du Compte rendu de la dernière rencontre du Comité Technique (18 octobre 2018)**

Le Directeur du programme Cacao d'IDH a fait la proposition de lire les principales résolutions prises vu l'agenda de la rencontre du jour. Ce compte rendu a été validé par les participants sous réserve de la prise en compte des amendements. Cf. annexe 1 compte-rendu définitif de la rencontre du Comité Technique du 18 octobre 2018.

II- ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

2-1- Présentation de l'état d'avancement des résolutions du Copil (08 novembre 2018) / Comité technique (18 octobre 2018)

L'état d'avancement des résolutions du Comité de pilotage et du Comité technique a été présenté aux participants. Cet état a permis de mieux apprécier les actions mises en œuvre par le secrétariat technique et les groupes de travail (Voir présentations). Les échanges à la suite de cette présentation ont conduit aux recommandations ci-après:

#	POINTS D'ACTION	RECOMMANDATIONS DU COMITE TECHNIQUE	RESPONSABLES	DELAI
1	Partager des observations sur le projet de code forestier avant la réunion du Conseil de gouvernement du 21 novembre 2018	Les parties prenantes seront invitées à faire leurs observations sur les textes d'application du code forestier durant la phase des consultations publiques.	Minef	-
2	Partager les TDR de l'étude de faisabilité sur le système national de traçabilité avec le GT Traçabilité pour finalisation lors de la prochaine réunion du GT	Pour l'étude de faisabilité sur la traçabilité, il faudra mettre en place un comité d'analyse des offres composé des représentants des principales parties prenantes (CCC, Membres du GT, MINEF, IDH, WCF) et procéder au recrutement des consultants selon les procédures d'appel d'offres internationales	CCC Secrétariat	Juin 2019
3	Focaliser le test du système de traçabilité sur les régions prioritaires et autour des forêts classées en particulier	-	-	-
4	Partager les projets de plans d'action des compagnies avec les partenaires gouvernementaux en Côte d'Ivoire	Le Ministère des Eaux et Forêts devra partager le plan d'action consolidé de l'industrie aux autres Ministères en vue de recueillir leurs commentaires	Minef	-
		Les entreprises sont invitées à finaliser leurs plans d'actions individuels en précisant les activités concrètes, leurs programmations annuelles, les impacts attendus, les budgets et les zones d'intervention	WCF	Juin 2019
5	Partager les cartes actuelles des limites administratives des forêts classées ; et fournir des cartes mises à jour dès qu'elles seront disponibles	En attendant, à court terme, les actions suivantes devront être réalisées : (i) Les cartes actuelles des limites administratives des forêts classées et des parcs et réserves devront être partagées à l'ensemble des parties prenantes (ii) La catégorisation des FC doit être établie sur la base des données disponibles (BNETD 2015)	Secrétariat	Avril 2019
6	Travailler avec les entreprises de l'industrie du cacao pour un partage optimal des données sur les cartes d'occupations des sols et l'identification des plantations (de cacao) dans les forêts classées	Le secrétariat technique doit s'informer auprès de l'ARTCI afin de s'assurer des procédures de partage des données à caractère personnel. De plus, la SODEFOR et l'industrie du cacao travailleront sur un protocole d'entente sur le partage de ces données.	Secrétariat	

#	POINTS D'ACTION	RECOMMANDATIONS DU COMITE TECHNIQUE	RESPONSABLES	DELAI
7	Explorer la possibilité d'utiliser les travaux de recensement en cours à Goin-Débé comme pilote pour la mise à jour des cartes d'occupation des sols et des cartes d'aménagement forestier	Les accords en cours pour l'aménagement de la forêt classée de Goin-Débé doivent être finalisés	Secrétariat	Juin 2019
8	Ajuster le budget global du CFI en tenant compte des budgets des compagnies signataires du Cadre d'Action Commune (dès qu'ils seront disponibles) afin d'arriver à une estimation budgétaire pour la pleine réalisation du Cadre au-delà de la phase de démarrage	Les membres de l'industrie du cacao doivent présenter des budgets clairs au secrétariat qui va finaliser le budget consolidé	WCF Secrétariat	juin 2019
9	Rechercher des synergies avec les programmes gouvernementaux, les investissements du secteur privé et des partenaires techniques et financiers par le biais de consultations bilatérales	Les consultations bilatérales doivent se poursuivre	Secrétariat (M. Yapo Assamoi)	
10	Le Secrétariat devra se rapprocher de la Primature pour finaliser la création du fonds, et lancer l'étude, puisque les TDR ont été finalisés	Les réflexions pour la création du fonds doivent se poursuivre.	Secrétariat	-
11	Sauf pour Mont Péko, les cartes disponibles devront être mises à la disposition de l'industrie	Les cartes actuelles des limites administratives des forêts classées et des parcs et réserves devront être partagées à l'ensemble des parties prenantes	Secrétariat	Avril 2019
12	Proposer à la SODEFOR de commencer l'actualisation de la cartographie des Forêts Classées dans les zones pilotes	Mettre en place un comité restreint au sein du MINEF pour mener des réflexions sur l'actualisation des limites et faire des propositions au Comité Technique	Minef	Avril 2019

❖ Plan d'Action consolidé de l'industrie.

Le plan d'action consolidé des entreprises (31 entreprises) a été présenté. A cette date, 07 compagnies ont publié leurs plans d'action individuels sur leurs sites respectifs : Barry Callebaut, Hershey, Mondelez, Nestlé, Olam, Toms et Touton.

2-2- Etat d'exécution des engagements du cadre d'action commune

L'état d'avancement des engagements a été présenté aux participants. Le Comité Technique propose que certaines échéances des engagements soient revues au regard du retard accusé dans la mise en œuvre actions. Il s'agit de (Cf. annexe 3 tableau complet des engagements):

- Actualiser les cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes Forêts d'ici décembre 2018 (Eng. 1-A); **décembre 2020 et pour les zones pilotes en mars 2020.**
- Collecter des données socio-économiques sur les producteurs de cacao et leurs communautés dépendant de ces forêts d'ici décembre 2018 (Eng. 1- A) ; **décembre 2021 et pour les zones pilotes en décembre 2020.**
- Amender et promulguer le Code Forestier au plus tard en juin 2018 (Eng. 1- B) ; **juin 2019**
- Catégoriser les forêts en fonction de leur niveau de dégradation à travers la stratégie nationale de préservation des forêts (Eng. 1- D) ; **Décembre 2019 tenant compte des textes d'application du code forestier.**
- Un statut légal de protection et de gestion sera accordé par le Gouvernement aux forêts résiduelles du domaine forestier protégé (domaine rural) de Côte d'Ivoire, en particulier aux forêts sacrées, d'ici le 30 juin 2018 (Eng. 1-E); **décembre 2019 tenant compte des textes d'application du code forestier.**
- Développer un plan d'action pour 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat et Explorer la faisabilité d'une traçabilité financière (Eng. 3-D) ;
- Développer un plan d'action pour 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat et Explorer la faisabilité d'une traçabilité financière (Eng. 3-D) ; **Juin 2019 pour le démarrage de l'étude**
- Préparer (le gouvernement) des directives opérationnelles sur les questions de réinstallation et de restauration du niveau de vie des populations affectées, d'ici le 31 déc. 2018 (Eng. 4) ; **Juin 2019**
- Créer un fonds public-privé d'ici à fin 2018 pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones forestières de haute valeur de conservation (Eng. 6) ; **Juin 2019**
- Chaque compagnie signataire préparera d'ici **fin 2018** un plan d'action individuel qui sera rendu public. (Eng. 7) ; **Juin 2019**

Suite à la présentation de ces nouvelles échéances, les participants ont relevé leurs préoccupations relatives aux éventuelles interprétations qui pourraient être faites de ces retards dans la mise en œuvre concrète de l'initiative. Il a été donc recommandé la mise en place d'un groupe de travail en vue de proposer des actions de communication pour expliquer l'état de l'avancement de l'initiative, la nature des retards et comment ces retards ne viennent pas entraver la bonne mise en œuvre de l'initiative.

2-3- Autres activités menées par le Secrétariat Technique

L'état d'avancement des autres activités mises en œuvre par le secrétariat technique a été présenté aux participants. Après les échanges sur les activités présentées, le Comité Technique a fait plusieurs recommandations au Secrétariat Technique et aux Groupes de Thématiques en vue d'améliorer la mise en œuvre des actions.

#	RECOMMANDATIONS DU COMITE TECHNIQUE	RESPONSABLES	DELAI
1.	Le secrétariat doit être élargi aux représentants des organisations partenaires : Conseil du Café-Cacao, WCF	Secrétariat	Avril 2019
2.	Des rencontres mensuelles du secrétariat élargie aux présidents des groupes thématiques, représentants des institutions publics et représentants de WCF doivent être organisées	Secrétariat	Avril 2019
3.	Le Conseil du Café-cacao et le MINEF doivent développer un guide de sensibilisation dans les communautés sur la propriété de l'arbre après l'adoption du code forestier et des textes d'application	CCC Minef	Octobre 2019
4.	Dans le cadre de l'estimation de la rentabilité économique des SAF, l'outil de modélisation du PNUD pourrait être utilisé	GT Agroforesterie	Juillet 2019
5.	Des financements devront être recherchés pour la réalisation des études portant sur l'évaluation des SAF et le diagnostic des outils et technologies de vulgarisation. Des synergies pourraient être recherchées auprès de la Plateforme de Partenariat Public-Privé.	Comité Technique	Juin 2019
6.	Les normes de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale doivent être adoptées dans le cadre de l'initiative	Comité Technique	Prochain comité de pilotage
7.	La traduction des normes de sauvegardes environnementales et sociales dans le cadre de l'initiative devra être opérées et les implications analysées. Les financements pourront être recherchés pour cette étude. Le mode de réalisation de l'expertise et son financement devront être recherchés.	Comité Technique + Secrétariat	Avril 2019
8.	Les modalités de gouvernance de l'étude de faisabilité sur la traçabilité devront être définies par les parties prenantes. Vu les enjeux de l'étude, les procédures d'appels d'offres doivent respecter les procédures nationales de passation de marchés publics.	CCC + Secrétariat	Avril 2019
9.	Le cadre des résultats de l'ICF doit être finalisé et mis à la disposition des parties prenantes	GT Suivi-évaluation	Juin 2019/Avant la table-ronde
10.	Les partenaires devront transmettre la liste des représentants de leurs structures au sein des groupes thématiques (au moins deux représentants par structures). Par la suite, les présidents des groupes thématiques devront diffuser la liste actualisée des membres.	Secrétariat	6 Mai 2019
11.	Une cartographie des réseaux pertinents doit être faite en vue de conduire des actions de sensibilisation/information, ainsi que des consultations	OIREN	15 Avril 2019
12.	Une stratégie de communication et de sensibilisation de toutes les parties prenantes (y compris au niveau régional ou local) doit être développée en vue de promouvoir l'Initiative Cacao et Forêts (08 engagements) et les bénéfices attendus en faveur de la préservation de la forêt, de la production durable du cacao et de l'inclusion sociale. L'OIREN devra être impliquée dans la stratégie de communication.	Secrétariat	22 Avril 2019

#	RECOMMANDATIONS DU COMITE TECHNIQUE	RESPONSABLES	DELAI
13.	La Fédération des Organisations des Producteurs (FOPCC) doit participer aux travaux des groupes thématiques. Elle doit être impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie de communication à développer à l'attention des parties prenantes y compris les producteurs de cacao.	Secrétariat	15 Avril 2019 (implication via recom.N°13)
14.	Un groupe de travail regroupant tous les ministères signataires de l'arrêté interministériel doit être mis en place afin de préparer des contenus pour la communication et la sensibilisation sur les enjeux communs des 8 engagements	Secrétariat	Contenu disponible au 30 Avril 2019
15.	Poursuivre les rencontres bilatérales avec les PTF avant la tenue de la table ronde. Le contact avec les PTF doit être renforcé dans la perspective de la table ronde sur le financement de l'initiative	Secrétariat	Avril-août 2019
16.	Les éléments clés du plan d'action de l'ICF doivent être inscrits dans les documents stratégiques pays (PND, DSP, etc.)	Secrétariat	Juillet 2019 (avant table-ronde)
17.	Les réflexions sur la mise en place d'une plate-forme pour la surveillance des forêts, l'alerte de la déforestation et l'occupation des terres doivent se poursuivre	Secrétariat	Proposition disponible au 17 juin 2019
18.	Des réflexions sur la recherche de sources d'alimentation du fonds destiné aux actions de préservation des forêts doivent être menées. Un groupe de travail doit être mis en place pour mener les réflexions sur les modalités de création de ce fonds.	Secrétariat	Mise en place du GT : avril 2019
19.	La société civile doit être impliquée dans l'observation indépendante de l'Initiative Cacao et Forêts.	Secrétariat	La liste des représentants de la société civile sera élargie
20.	Exploiter les résultats de l'étude d'inventaire dans les régions prioritaires pour finaliser le budget de l'initiative et mieux orienter la stratégie de recherche de financement.	Secrétariat	Juillet 2019 (en lien avec 11)

III- PRINCIPAUX DEFIS

Les principaux défis identifiés par le Secrétariat technique ont été présentés. Il s'agit de :

- Actualisation des cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes forêts (Forêts classées, etc.)
- Adoption du code forestier par l'Assemblée Nationale et publication des textes d'application
- Mise en œuvre ou opérationnalisation du système national de traçabilité
- Mise en place d'une plateforme de coordination des systèmes de surveillance des forêts (y compris la mise en place d'un système d'alerte)
- Financement des activités de l'initiative
- Définition et évaluation des coûts des mesures de sauvegardes environnementales et sociales avant la fin de l'année 2019
- Consolidation du budget de la phase de démarrage tenant compte des budgets des plans d'action individuels des entreprises signataires
- Présentation de résultats concrets de l'Initiative Cacao et Forêts à l'occasion du 2^{ème} anniversaire du Cadre d'Action Commune en novembre 2019
- La faible participation des membres aux rencontres des groupes de travail.

IV- ACTIONS PRIORITAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

La liste des actions prioritaires proposée par le Secrétariat a été validée par le Comité Technique. Ces actions représentent l'engagement effectif des parties prenantes à travers des initiatives concrètes à réaliser au titre de l'année 2019. L'échéance est fixée à novembre 2019, date d'anniversaire de la signature du cadre d'action commune de l'Initiative Cacao et Forêts.

#	ACTIONS PRIORITAIRES	ETAT FINANCEMENT	DELAI	MEMBRE DU SECRETARIAT FACILITATEUR
01	Etude d'inventaire des programmes et partenaires dans les régions de la phase pilote	Financement disponible	Mai 2019	IDH
02	Sensibilisation parties prenantes sur l'Initiative Cacao et Forêts dans les régions prioritaires	Financement à rechercher	Octobre 2019	IDH + MINEF
03	Etude de faisabilité sur la traçabilité	Financement disponible	Juin 2019 (Démarrage)	WCF
04	Organisation de la table ronde des PTF	Pas besoin de financement	Septembre 2019	MINEF
05	Finalisation de la catégorisation des forêts classées	Pas besoin de financement	Avril 2019	MINEF
06	Identification des projets pilotes avec l'industrie sur les agro forêts et les parcs et réserves	Pas besoin de financement	Mai 2019	WCF
07	Elaboration de manuel de suivi-évaluation	Financement à rechercher	Mai 2019	IDH
08	Organisation d'une rencontre des parties prenantes dans le cadre de la mise en place d'une plateforme de coordination des systèmes de surveillance des forêts (y compris la mise en place d'un système d'alerte)	Financement à rechercher	Mai 2019	IDH + MINEF
09	Etude portant sur l'analyse de la sensibilité du plan d'action de l'Initiative Cacao et forêts aux normes de sauvegardes environnementale et sociales adoptées	Financement à rechercher	Juin 2019	WCF+ IDH+ MINEF

V- DIVERS

- Madame Valérie Reboud assure les fonctions de Représente Pays d’IDH en Côte d’Ivoire depuis le 18 mars 2019
- Le comité de pilotage initialement prévu pour le 24 mai 2019 est reporté à une date ultérieure qui sera communiquée aux membres.
- La faible participation des membres entrave le bon fonctionnement des Groupes Thématiques. Le président du comité technique a exhorté le Secrétariat Technique à procéder à l’actualisation des listes de présence.

VI- MOT DE CLOTURE

A la fin de la rencontre, le Président a réitéré ses sincères remerciements à l’ensemble des participants. Il a exhorté le secrétariat technique, les responsables des différents groupes thématiques et les représentants des parties prenantes à veiller à la mise en œuvre des recommandations faites

ANNEXES:

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Rapport du troisième Comité Technique du 18 octobre 2019

Annexe 3 : Engagements du Cadre d'Action Commune – Echéances revues

Annexe 1 : Liste des participants

#	Nom & Prénoms	Organisation	Fonction
1.	Gbogou Didier	MINEF	Directeur de Cabinet
2.	Timothy McCoy	WCF	Vice-Président
3.	Mva Mva Jonas	IDH	Directeur du Programme Cacao
4.	Reboud Valérie	IDH	Représentante Pays
5.	N'Guettia Kouassi Aristide	ECOM	Coordonnateur Régional
6.	Doumbia Youssouf	OI-REN	Président
7.	Traoré Ynsa	MINEF	Coordonnateur Adjoint ICF
8.	Konin Jacques	IDH	Coordonnateur de Programme
9.	Yobouet Brice	Touton	Responsable Suivi-évaluation
10.	Kodjia Felix	Hershey	Responsable Pays Durabilité
11.	Annemarijn Nijmeijer	Cocoanect	Coordonnateur de Programme
12.	Dekeister Sebastian	Cocoanect	Responsable Durabilité
13.	Bonnehin Leonie	SIAT	Directrice Programme Goin-Débé
14.	Col Gouesse Aidara Lanciné	MINEF	Coordonnateur Aménagement Forêt Classée Goin-Débé
15.	Gondo Gbogbo Arsene	IDH	Chargé de Programme Sénior, ICF
16.	Dogui Aboa	Sodefor	Conseiller Technique
17.	Kouakou Kan Michel	MINEF	Chargé d'étude
18.	Sander Mueller	WCF	Coordonnateur Afrique de l'Ouest ICF
19.	N'Djoré Youssouf	WCF	Directeur Développement Social
20.	Bouadi Angama Paulin	MINADER / DMEME	Chargé d'étude
21.	Walker E. Benjamin	Le Conseil du Café-Cacao	Secrétaire Technique PPPP
22.	Diallo Zoumana	Cabinet du Premier Ministre	Chargé d'étude
23.	Delon Jean-Marie	Cargill	Responsable Durabilité
24.	Aka Guy Claude	MFFE	Conseiller Technique
25.	Assamoi Kadjo Patricia	Le Conseil du Café-Cacao	Chef service APIA
26.	Aka Euphrasie	ICI	Representante Pays
27.	Assi Kan Ponce	Saco Barry Callebaut	SG
28.	Prof Beibro Yaokokoré Hilaire	GNTCI	Coordonnateur National
29.	Kouadio Marc-Anthelme	GNTCI	Chargé du plaidoyer
30.	Steffens Judith	GIZ	CTP
31.	Kouadio Sosthène	MEF	Conseillère Technique
32.	Yéo Syfowa Tafa	OIPR	Chargé d'étude
33.	Traoré Bakary	IDEF	Directeur Executif
34.	Apety Kouassi Augustin	Olam	Directeur investissements
35.	Carisi Liliane	IDH	Responsable Communication
36.	Bello Nathan	Nestlé	Coordonnateur de Programme
37.	Koya Jean Claude	Cabinet Ministre du Plan	Conseiller Technique
38.	Méité Maimouna	SEP REDD+	Chargée de suivi-évaluation
39.	Kouamé Jean Yves	Budget	Chargé d'étude

**RAPPORT DU TROISIEME COMITE TECHNIQUE
DU 18 OCTOBRE 2018
HOTEL NOVOTEL, ABIDJAN**



1. Sommaire des résolutions

#	Résolutions	Responsable	Délai
	Points de décision		
1	Le Comité technique a approuvé le budget détaillé, sous réserve de la prise en compte de quelques observations	Comité Technique	
2	Le Secrétariat doit rencontrer les différents partenaires pour (1) identifier les différents projets ou initiatives en cours qui contribueraient au budget du CFI et (2) identifier les activités sans source de financement	Secrétariat technique	Le plus vite possible
3	Les nouvelles échéances proposées pour la mise en œuvre des engagements du Cadre d'action commune ont été approuvées	Comité Technique	
4	Le prochain Comité Technique sera consacré, en partie, à la présentation des plans d'action des compagnies.	Secrétariat WCF	
5	Définir les mesures de sauvegardes environnementales et sociales de mise en œuvre du CFI.	GT et Secrétariat	Le plus vite possible
	Points d'action		
6	Le Secrétariat devra se rapprocher de la Primature pour faire le point sur le projet de création du fonds du CFI, notamment le lancement de l'étude relative à la création du Fonds	Secrétariat	Le plus vite possible
7	Les cartes actualisées des Pacs nationaux et Réserves déjà disponibles devront être mises à la disposition de l'industrie. La carte actualisée du parc national du Mont Péko (seul parc dont le décret d'actualisation des limites n'est pas encore signé) sera diffusée à la signature du décret (avant fin 2018).	OIPR	Le plus vite possible
8	Finaliser les termes de référence de l'étude sur la traçabilité en lien avec le Conseil du Café Cacao	GT et Comité Technique	
9	La SODEFOR devra commencer en priorité, l'actualisation de la cartographie des FC par les 5 régions de la phase pilote du CFI	Secrétariat	Le plus vite possible
10	Le Secrétariat Technique devra mettre l'arrêté interministériel de création des organes de gouvernance de l'Initiative Cacao-Forêts à la disposition de WCF	Secrétariat	Le 10 nov 2018
11	Le budget devra être finalisé selon les observations faites y compris les notes explicatives correspondantes	Secrétariat avec les présidents des GT	Le 2 nov 2018
12	La dernière version du code forestier devra être communiquée aux PTFs	Secrétariat	Le 10 nov 2018
13	L'approbation du nouveau code forestier est attendue pour faciliter la finalisation des plans d'action des compagnies industrielles du Cacao		

2. Introduction

Les membres du Comité Technique (CT) de l'Initiative Cacao et Forêts se sont réunis au cours d'une rencontre qui s'est tenue le jeudi 18 octobre 2018, de 09h à 13h00 à l'hôtel Novotel au Plateau. Cette réunion, qui fait suite à la rencontre du CT du 09 mai 2018, avait pour objectif principal la présentation et la validation du budget consolidé présenté par les Groupes Thématiques (GT) avant sa présentation au prochain Comité de Pilotage (CoPil). Le présent rapport rend compte du déroulement des travaux et présente les principales recommandations issues des échanges.

La réunion s'est articulée autour des points suivants : (i) mot de bienvenue et approbation de l'agenda de la journée, (ii) présentation de l'état de mise en œuvre des résolutions du 2^{ème} Comité Technique, (iii) état d'avancement des activités du Secrétariat, (iv) présentation du budget consolidé, (v), état de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Plan d'Action, (vi), échanges sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales et (vii), divers.

3. Mot de bienvenue

Le troisième Comité Technique a débuté par le mot de bienvenue du Président du Comité Technique, Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), en présence de Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du Directeur Pays par intérim de World Cocoa Foundation (WCF), du représentant du Conseil du Café Cacao et du Directeur Programme Cacao de IDH.

Lors de son allocution, le Président du Comité Technique a tenu à faire un rappel des organes qui ont été mis en place, et leurs missions, avant d'adresser ses remerciements au Secrétariat Technique pour le travail fourni à ce jour. Le Président a indiqué que l'objectif principal de la réunion du jour était l'examen du projet de budget détaillé établi par les GT pour une période de 3 ans. A ce titre, les contributions de tous les participants étaient attendues afin de permettre aux GT de terminer le travail avant de le présenter au prochain Comité de Pilotage qui se tiendra en novembre 2018. Le Président a terminé son allocution en remerciant les participants pour leur présence et en leur souhaitant des travaux productifs.

Par la suite, la déclaration antitrust a été lue par M. Youssouf Ndjore de WCF.

Suite à la lecture de la déclaration anti-trust, M. Youssouf N'djoré a fait une allocution au cours de laquelle il a indiqué qu'il était heureux de prendre la parole au nom de l'industrie du cacao et du chocolat, pour cette 3^{ème} édition du CT. M. N'djoré a précisé qu'au niveau de l'industrie, un gros travail a été réalisé et les compagnies ont presque achevé leurs plans d'actions individuels. Ces plans d'action sont alignés avec le cadre d'actions communes, qui leur a servi d'inspiration. Afin de terminer leurs actions, l'industrie a besoin de références cartographiques, que l'on avance plus vite sur la question de la traçabilité (implication du Conseil du Café-Cacao dans le processus), de l'approbation du nouveau code forestier, et des standards d'atténuation des risques que les populations pourraient rencontrer à la faveur à la mise en œuvre du cadre d'actions communes sur le terrain.

A la suite de M. N'djoré, le Directeur des Programmes Cacao de IDH, Jonas Mva Mva, a présenté l'agenda, qui a été validé suite à quelques aménagements d'horaires. Il a par ailleurs indiqué que la Banque Mondiale, observateur au CT, a été invitée à partager son expérience en matière de mesures de sauvegardes environnementales et sociales avec les participants.

4. Mise en œuvre des résolutions du 2^{ème} Comité Technique

La présentation du compte rendu de l'état d'exécution des résolutions du 2^e Comité Technique a été faite par le Secrétariat (Etats d'exécution des diligences du 2^e Comité Technique du 09 mai 2018). Suite à l'exposé, les commentaires suivants ont été faits :

- Concernant l'étude pour la création du Fonds, il y a une volonté d'optimisation des initiatives similaires en cours par la Primature (fonds forestier, fonds REDD+ et fonds Climat). Suite aux rencontres initiées par la Primature, des TDR consensuels ont été préparés et soumis à la Primature pour le lancement de l'étude.
- Concernant la cartographie des parcs nationaux et réserves, l'OIPR a indiqué que le décret est en cours de signature pour le Mont Péko. Pour les autres parcs, les décrets ont été signés, avec leurs cartes respectives. Ces cartes seront mises à la disposition de tous les acteurs, notamment l'industrie, afin de faciliter la mise en œuvre leurs activités et le respect des mesures et engagements pris. **Résolutions du CT : pour les parcs dont la cartographie est actualisée, mettre à disposition les cartes disponibles.**
- Concernant les 234 forêts classées (FC) gérées par la SODEFOR, le travail de cartographie prend plus de temps. Le CT a suggéré que la SODEFOR commence par les forêts classées de la zone pilote de l'Initiative cacao forêts. **Résolution du CT : cette proposition a été retenue.**

5. Etat d'avancement des activités du Secrétariat

L'état d'avancement des activités du secrétariat a été présenté. Le secrétariat a travaillé selon les axes suivants :

- Gestion interne du secrétariat ;
- Création d'une unité de coordination des projets de l'ICF au sein du MINEF ;
- Consolidation des budgets élaborés par les GT ;
- Finalisation du plan d'action ;
- Organisation de rencontres avec les parties prenantes ;
- Préparation d'une stratégie pour la rencontre avec les PTFs.

Il a été retenu comme action pour le Secrétariat de mettre l'arrêté interministériel relatif à la mise en place des organes de gouvernance à la disposition de tous les acteurs. Au sein du MINEF, une unité de coordination a été mise en place et est dirigée par M. Yapo Assamoi.

6. Budget

Les GT ont travaillé pour produire un plan d'action, décliné en axes d'action qui eux-mêmes sont répartis en activités et tâches. Le budget découle du plan d'action adopté au dernier CT et préparé par les différents GT. Suite à sa présentation, le budget détaillé a été validé sous réserve de la prise en compte de certaines observations, notamment :

Préservations des forêts

- Sur la conservation des parcs, il a été suggéré qu'une rencontre se tienne avec les services techniques de l'OIPR afin de réviser le budget de la réhabilitation des aires protégées.
- De plus, vu que le Programme d'Investissement Forestier a pour vocation de réhabiliter certaines forêts classées, il a été retenu qu'une rencontre se tienne entre la BM, la Coordination du PIF et le MINEF afin de rechercher les synergies entre les deux initiatives.

Agroforesterie

• Le GT Agroforesterie se nomme « Agroforesterie et Protection durable ». La note explicative doit être mise à jour car des éléments ont été modifiés depuis que les documents ont été partagés avec les participants.

Traçabilité

Le CCC qui assure la présidence du GT traçabilité a indiqué qu'il transmettra assez rapidement les TDR de l'étude sur la traçabilité.

Général

- Le CT a souhaité avoir plus de détails sur les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du développement des systèmes agro forestiers, sur la traçabilité, et sur le lien avec la REDD+.
- Le budget de la phase pilote s'étend sur 3 ans. Il ne prend pas en compte l'ensemble de la politique de réhabilitation des forêts.
- Le suivi-évaluation a été confié au SEP REDD+.

Une fois que le budget sera validé, il va falloir déterminer ce qui est déjà couvert et ce qui reste à financer à travers la recherche de synergies.

Les chiffres doivent être revus et les nouveaux documents doivent être mis à jour pour le comité de pilotage prévu pour la première quinzaine du mois de novembre. Sous réserve des observations faites le budget a été pré-validé.

7. Etats de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'Action

Le MINEF a présenté les actions et engagements mis en œuvre depuis un an, les états des réalisations et engagements, et les propositions de nouvelles dates pour les échéances en lien avec les activités réalisées le terrain. Suite à la présentation, les commentaires suivants ont été faits :

- Plus de temps devrait être accordé à l'activité d'actualisation des cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres, car il s'agit d'une activité qui se fait de manière consensuelle avec les personnes impliquées sur le terrain, donc la date de juin 2019 serait plus indiquée. Le CT a indiqué que la date peut être révisée.
- L'accord de non approvisionnement de l'industrie porte sur le cacao produit dans les parcs et réserves de Côte d'Ivoire.
- Pour le code forestier, la dernière version ne respecte pas l'esprit de l'Initiative et les partenaires ont demandé de recevoir une autre version à temps pour pouvoir faire des commentaires. Le Président du CT a indiqué que la dernière version du code forestier communiquée aux PTF sera transmise à la Banque Mondiale et à l'Industrie.

Résolution du CT : les propositions de nouvelles dates pour les échéances ont été approuvées.

8. Divers

Le premier point discuté a été la proposition du plan de mobilisation de financement pour le plan de mise en œuvre. Le Secrétariat a indiqué que l'Initiative Cacao Forêts cadre avec la politique globale de préservation des forêts. Il faudra donc voir comment s'organiser pour toucher les bailleurs et partenaires techniques et financiers. Une fois le budget approuvé, il faudra voir les actions déjà financées, les isoler et ensuite se concentrer sur celles sans financement. Sur la base de cette exercice les allocations seront revues.

Le deuxième point présenté par le Secrétariat était la date de la prochaine réunion du Comité Technique. Au cours de la prochaine réunion, les plans d'actions des compagnies doivent être présentés. L'engagement pris à Bonn est que chaque compagnie présente un plan individuel. La date du prochain CT et le canevas de présentation des plans d'action des compagnies seront fixés avec WCF.

9. Echanges sur les mesures de sauvegarde, présentation de la Banque Mondiale

Une présentation des Politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale a été faite par Monsieur Abdoulaye Gadiéré, spécialiste principal en Sauvegardes Environnementales et sociales. Le Président du CT a tenu à remercier la BM pour cet exposé qui a été fait spécialement pour la séance de travail afin de pouvoir présenter ce qui est prévu dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Suite à la présentation, les commentaires suivants ont été faits :

- L'exécution de l'Initiative va créer des synergies au niveau des partenaires. Les projets multi-bailleurs sont monnaie courante. En général, tous les bailleurs s'alignent sur la politique de la BM. De plus, les politiques de sauvegardes des autres bailleurs sont similaires à celles de la BM. Depuis octobre 2018, la BM a introduit des Normes Environnementales et Sociales, qui sont plus flexibles à mettre en œuvre que les politiques environnementales qui existaient auparavant.
- M. Gadiéré a expliqué qu'un plan d'action de réinstallation doit être élaboré dans le cas de tout déplacement de populations à l'intérieur d'un pays. Ceci revient à préparer des estimations des indemnités (au taux actuel) pour des questions d'équité et de justice sociale (déclaration universelle des droits de l'homme). Sur le terrain, une personne déplacée n'est pas obligée d'accepter une compensation (en nature ou en espèce), mais dans ce cas, il faut une preuve (par écrit) que la personne a refusé de recevoir une compensation. Pour indemniser une terre, il faut donner une compensation en nature pour permettre à la personne de continuer son activité (sauf si celle-ci veut se reconvertir et veut de la liquidité et, dans ce cas, signe document pour le prouver).
- La BM a indiqué qu'elle peut financer des mesures de sauvegardes, mais ne finance pas les indemnités. En général, les mesures d'accompagnement sont incluses dans les ressources d'un projet et sont donc financées par la BM.
- M. Gadiéré a indiqué que les personnes installées illégalement dans les forêts ne sont pas considérées par la BM comme des occupants illégaux. Le domaine public est sous la responsabilité de l'Etat. Si celui-ci ne réagit pas lors de l'installation illégale de personnes sur son domaine, il ne peut pas par la suite venir chercher des financements de la BM pour déguerpir ces personnes. Les occupants d'un site sont classés en différentes catégories : celles disposant d'un titre foncier ou d'un titre coutumier, ont droit à des indemnités. Celles qui n'ont ni l'un ni l'autre, ont quand même droit à des mesures de compensation. Quand une personne s'installe dans un domaine public, il faut notifier à la personne qu'elle peut y être mais elle doit partir sans compensation quand l'Etat aura besoin de son terrain. Cet accord doit être signé pour être applicable et les Etats doivent prendre leurs responsabilités pour faire respecter la législation.

10. Clôture

Le Président du CT a terminé la séance et la réunion du Comité Technique en remerciant la BM pour sa prestation. Il a indiqué que l'Etat prendra les dispositions pour atteindre 20% de couverture forestière. Le Président a indiqué qu'il va confirmer la date du prochain Comité de Pilotage qui se tiendra en novembre 2018.

11. Liste des participants

Nom & Prénom	Organisation
Jeanne Coulibaly	Banque Mondiale
Abdoulaye Gadiere	Banque Mondiale
Salimata Folléa	Banque Mondiale
Dominique Bescond	Banque Mondiale
Kaminski	SACO/BC
Dr Assi Jean Ponce	SACO/BC
Frederic Dion	Blommer
Jean Yves Couloud	CARE
Wernert Remy	CHC
Benjamin Walker	Conseil café-cacao
Anne van der Veen	Cocoanect
N'Guetta Aristide	ECOM
Kouadio Kacou Fidèle	FIRCA
Judith Steffens	GIZ
Kodja Félix	HERSHEY
Liliane Attoungbre Carisi	IDH
Jonas MVA MVA	IDH
Bouadi Angoman	MINADER
Colonel GOUESSE Aidara	MINEF
Traoré Ynsa	MINEF
GBOGOU DIDIER	MINEF
Michel Kouakou Kan	MINEF
Assamoi Yapo	MINEF
Zoué Désiré	MINEF
Mme Kaba Nasselé	MINEDD
Pr Kouadio Kouamé	MINEDD/UIAD
Mohamed Diaby	Mondelez
Adama Tondossama	OIPR
Andrew Brooks	OLAM CACAO
Léonie Bonnehin	SIAT
Achille Kouamé	TOUTON
N'DJORE YOUSOUF	WCF
Sander Muilerman	WCF

Annexe 3 : Engagements du Cadre d'Action Commune – Echéances revues

INTITULE	ENGAGEMENT	ACTIONS CLE POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS		COMMENTAIRES	PROPOSITIONS DU SECRETARIAT
		Contenu	Délai		
1. Actions pour la Protection et Restauration des Forêts (page 3 CAC)	A. Il n'y aura plus de conversion d'aucune zone forestière (telles que définies dans la réglementation nationale et par les méthodologies telles que la Haute Teneur en Carbone et la Haute Valeur de Conservation) pour la production de cacao	Actualiser les cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes Forêts d'ici le 31 décembre 2018	Dec. 2018	S'agissant des limites ,la cartographie des parcs nationaux et réserves actualisée à l'exception du parc de Mont Péko ;	Dec. 2020; Pour les zones pilotes en mars 2020. Les limites administratives des forêts de la zone pilote seront disponibles à fin avril 2019
		Collecter des données socio-économiques sur les producteurs de cacao et leurs communautés dépendant de ces forêts d'ici le 31 déc. 2018	Dec. 18	Cette activité sera réalisés en décembre 2019 par la SODEFOR.	Dec. 2021 Pour les zones pilotes en Dec. 2020
		Développer des directives opérationnelles détaillées et les rendre publiques par le gouvernement d'ici le 31 déc. 2019	Dec. 2019		Dec. 2019
	B. Les entreprises signataires et le Gouvernement s'engagent à éliminer toute la production et l'approvisionnement de cacao dans les Parcs Nationaux et Réserves conformément à la promulgation et à l'application de la politique forestière nationale en vigueur ainsi qu'au développement de moyens de subsistance alternatifs pour les agriculteurs touchés. Un plan d'action sera mis en place d'ici à fin 2018 pour assurer le respect de cet engagement	Amender et promulguer le Code Forestier au plus tard en juin 2018	juin-18	Le projet de code forestier a été approuvé en conseil de ministres le 30 janvier 2019. Le processus d'adoption à l'assemblée national est en cours.	Juin 2019
		Réaliser des campagnes de sensibilisation, de formation des institutions de gestion forestière du Code Forestier amendé et des textes subséquents		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	

INTITULE	ENGAGEMENT	ACTIONS CLE POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS		COMMENTAIRES	PROPOSITIONS DU SECRETARIAT
		Contenu	Délai		
1. Actions pour la Protection et Restauration des Forêts (page 3 CAC)	C. Les entreprises signataires s'engagent à ne pas s'approvisionner en cacao provenant des Parcs Nationaux et Réserves au travers de leurs programmes d'approvisionnement direct et traçables, auprès des organisations de producteurs et des coopératives d'ici le 1er janvier 2018. Un plan d'action sera mis en place à fin 2018 pour assurer le respect de cet engagement.	Arrêter de s'approvisionner en cacao provenant des Parcs nationaux et Réserves d'ici Janv. 2018	Janv. 18	Engagement effectif <u>NB</u> : La question du moratoire est à analyser pour les questions du cacao issu des forêts classées	
		Mettre un place un plan d'action en fin 2018, pour assurer le respect de cet engagement	Dec. 18	Les entreprises ont commencé à publier leurs plans d'action individuels sur leur site internet	Juin 2019
	D. Une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation des forêts sera développée par le Gouvernement pour les Forêts Classées actuelles, et sera traduite en une stratégie nationale de restauration des forêts, d'ici fin 2018. Les caractéristiques, les superficies, le calendrier, les rôles et responsabilités seront progressivement spécifiés au fur et à mesure, dans les plans d'aménagement.	Catégoriser les forêts en fonction de leur niveau de dégradation à travers la stratégie nationale de préservation des forêts	Déc. 18	Les principes de la catégorisation ont adoptée en mai 2018 en même temps que la nouvelle politique de préservation de réhabilitation et d'extension adoptée en mai 2018. Il reste à affecter les FC selon cette catégorisation après actualisation de la cartographie. Le processus est en cours	Déc 2019
E. Un statut légal de protection et de gestion sera accordé par le Gouvernement aux forêts résiduelles du domaine forestier protégé (domaine rural) de Côte d'Ivoire, en particulier aux forêts sacrées, d'ici le 30 juin 2018			Juin 18	Les textes réglementaires seront pris après adoption du code forestier	Dec. 2019 tenant compte des textes d'application

INTITULE	ENGAGEMENT	ACTIONS CLE POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS		COMMENTAIRES	PROPOSITIONS DU SECRETARIAT
		Contenu	Délai		
2 .Actions pour la Production Durable et les Sources de Revenu des Producteurs (P 4-5 du CAC)	Promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres »,	Identifier les bonnes pratiques, les itinéraires techniques et les mécanismes incitatifs pour la restauration des forêts, et les systèmes d'agroforesterie mixtes.		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
		Assurer la fourniture de matériel végétal amélioré, la formation aux bonnes pratiques agricoles, à la nutrition des cultures et à la fertilisation des sols, la protection phytosanitaire		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
		Développer des modèles d'agroforesterie durables, en consultation avec toutes les parties prenantes.		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
3.Traçabilité (page 4 du CAC)	D. Améliorer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat. Le secteur privé, en collaboration avec le Gouvernement, développera un plan d'action de traçabilité assorti d'un chronogramme qui sera mis en œuvre étape par étape afin d'atteindre une traçabilité complète et vérifiable, applicable à tous au plus tard fin 2019.	Réaliser une étude de faisabilité sur la traçabilité physique et financière ;		Les TDR de l'étude de faisabilité sur le système national de traçabilité sont en cours de finalisation par les membres du GT Traçabilité. En mars 2019, le Conseil du Café-Cacao a donné son accord pour le financement de cette étude. Les TDR seront finalisés en avril 2019.	Juin 2019 pour le démarrage
		Développer un plan d'action pour 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat et Explorer la faisabilité d'une traçabilité financière.	Dec. 19	Les TDR de l'étude de faisabilité sur le système national de traçabilité sont en cours de finalisation par les membres du GT Traçabilité. En mars 2019, le Conseil du Café-Cacao a donné son accord pour le financement de cette étude. Les TDR seront finalisés en avril 2019.	Juin 2019 pour le démarrage de l'étude

INTITULE	ENGAGEMENT	ACTIONS CLE POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS		COMMENTAIRES	PROPOSITIONS DU SECRETARIAT
		Contenu	Délai		
4.Actions pour la Participation des Communautés et l'Inclusion Sociale (page 5 du CAC)	Les signataires reconnaissent que l'engagement effectif et la responsabilisation des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile dans le Cadre d'Action sont essentiels pour mettre fin à la déforestation et la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.	Promouvoir des modèles communautaires de protection et de restauration des forêts avec la participation et l'engagement des communautés concernées	Dec. 19 (Cf PAA)	Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
		Evaluer et prendre (le gouvernement) les mesures pour réduire les impacts sociaux et les risques liés aux changements d'utilisation des terres proposés, sur les producteurs agricoles et leurs communautés	Dec. 19 (Cf PAA)	Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
		Préparer (le gouvernement) des directives opérationnelles sur les questions de réinstallation et de restauration du niveau de vie des populations affectées, d'ici le 31 déc. 2018	Dec. 2018	L'exercice s'appuiera sur les mesures de sauvegarde sociales déjà adoptées par la Banque mondiale	Juin 2019
5.Evaluation et Suivi (page 5 du CAC)	Un processus transparent et crédible sera développé de manière conjointe afin de mesurer et suivre les progrès réalisés grâce aux actions du Cadre, d'ici le 30 septembre 2018	Développer un système de suivi-évaluation		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
		Adopter une série d'indicateurs de suivi généraux et vérifiables sur l'utilisation des terres, l'environnement et la situation socio-économique		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	

		Un reporting annuel, rendu public, par les entreprises signataires et le Gouvernement sur les progrès réalisés et les résultats relatifs à la mise en œuvre de leurs actions spécifiques liées au Cadre d'Actions.		Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	
6. Financement (point 4 page 4 du CAC)	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection et la restauration des forêts, par la recherche de mécanismes financiers innovants Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation afin de faciliter l'accès des producteurs à des fonds de roulement et des fonds d'investissement nécessaires à la production et à la rénovation des plantations. 	Créer un fonds public-privé d'ici à fin 2018 pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones forestières de haute valeur de conservation.	Dec. 2018	Les échanges entre le Secrétariat de l'Initiative Cacao et Forêts et le Conseiller Technique du Premier Ministre en charge du dossier se poursuivent.	Juin 2019
7. Mise en Œuvre et Gouvernance (pages 5-6)	Chaque compagnie signataire préparera d'ici fin 2018 un plan d'action individuel qui sera rendu public. (P6 CAC).		Dec. 2018	Les entreprises ont commencé à publier leurs plans d'action individuels sur leurs sites internet depuis mars 2019	Plan d'action avec budget: Juin 2019
	Avant d'être finalisés, les projets de plan d'action individuel seront partagés avec le Gouvernement pour commentaire		Nov. 18	Le chronogramme des activités présenté dans le plan d'action détaillé	

INTITULE	ENGAGEMENT	ACTIONS CLE POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS		COMMENTAIRES	PROPOSITIONS DU SECRETARIAT
		Contenu	Délai		
	Le système de gouvernance de l'Initiative Cacao et Forêts établi pour aider au développement de ce Cadre d'Action Commune continuera à opérer après sa signature, et aura le mandat d'accompagner les différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des actions de ce Cadre.				
	La Commission Nationale REDD+ déjà en place sera chargée d'examiner les progrès réalisés et fera des recommandations aux signataires pour la mise en œuvre diligente du Cadre d'Action				